

Décompte des jours de conges

Par djianik, le 15/05/2008 à 17:19

Bonjour,

Je vous contacte car j'ai posé ma vendredi 2 mai 2008. Théoriquement je dois perdre 2 jours (le vendredi et le samedi).

Or mon PDG a offert l'aprés midi du vendredi 2 mai 2008 aux salariés présents ce jour au sein de la société. Il ne perdront aucun jour.

Puis je bénéficier de cette aprés midi offerte qui par conséquent me permettrait de ne perdre qu'une demie journée (le vendredi matin)?

Je vous remercie par avance

Cordialement Yannick